



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

électricité et gaz

Question écrite n° 66430

Texte de la question

M. Gérard Charasse souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la création de la bourse européenne de l'électricité Euronext. Electricité de France a participé à cette opération. Les inquiétudes soulevées par cette décision ont conduit les gestionnaires belges et hollandais à se retirer du projet qui, dans son contenu, semble marquer une profonde divergence avec la volonté de l'Assemblée nationale. En effet, dans leurs discussions, dont on ne peut penser qu'elles soient ignorées de l'exécutif, les députés avaient marqué avec insistance leur volonté de limiter le négoce et la spéculation sur ce produit. Il souhaite donc connaître la position du Gouvernement sur cette question et les décisions qu'il compte prendre en cette matière.

Texte de la réponse

La création en France d'un marché de gros organisé de l'électricité, « Powernext », résulte d'une initiative rassemblant, autour de la société Euronext, plusieurs acteurs industriels et financiers, parmi lesquels figurent notamment EDF, Electrabel, Totalfina-Elf, la Société générale et BNP-Paribas. Ce marché a vocation à s'inscrire dans le cadre de la loi du 10 février 2000 sur la modernisation et le développement du service public de l'électricité. Les futurs acteurs de ce marché devront notamment avoir la capacité juridique de vendre et d'acheter de l'électricité. Les règles qui doivent régir ce marché ont été examinées par les services du secrétariat d'Etat à l'industrie. Selon ces règles, les producteurs français ou leurs filiales ne pourront intervenir sur ce marché de gros que s'ils sont en mesure de présenter une autorisation d'achat pour revente telle que prévue à l'article 22-IV de la loi du 10 février 2000. A défaut de création d'un tel marché à Paris, un marché de gros lié au système électrique français apparaîtrait probablement sur d'autres bourses existantes, en Allemagne ou au Pays-Bas par exemple. Ce secteur connaît en effet aujourd'hui de nombreuses évolutions. Ainsi, aux Pays-Bas, il a été décidé au printemps dernier par les autorités nationales de transformer « APX », la bourse de l'électricité créée en 1999, en une filiale à part entière de l'entreprise publique qui gère le réseau de transport néerlandais, « TenneT ». Ceci explique notamment que cette entreprise n'est pas, dans l'immédiat, associée à l'initiative d'Euronext. Cette initiative témoigne donc de la vitalité du système électrique français et de la réalité de l'ouverture du marché national, dans le respect des dispositions souhaitées par le législateur.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Charasse](#)

Circonscription : Allier (4^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66430

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5416

Réponse publiée le : 12 novembre 2001, page 6508